

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1764 :

Mont-Vert les Hauts - Convention de mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association "Sud 4x4 Adventure" - Fixation de la redevance

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Annexe des délibérations en préfecture
N° de télémétrie : 69-20241216-36-1764-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°36/1764 : Mont-Vert les Hauts - Convention de mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association "Sud 4x4 Adventure" - Fixation de la redevance.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Dans le cadre d'un soutien à la dynamique associative sur la Commune de Saint-Pierre et afin de permettre à l'Association « Sud 4x4 Adventure » de poursuivre sur le bien communal cadastré section HI n°1020 partie ses activités d'entraînement et de conduite de véhicule type 4x4,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **D'APPROUVER** une convention de mise à disposition dont les principaux termes sont décrits ci-dessous à l'Association « Sud 4x4 Adventure » Association loi 1901 (publiée au J.O le 15/09/07), identifiée au SIREN sous le n°503 328 999 – adresse du Siège Social : 179 chemin Antoine Picard Mont vert les Bas 97410 Saint-Pierre, représentée par son Président en exercice Mr Jérôme PAYET (cf. Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/02/2024) :

- Désignation du bien :

Référence cadastrale	Superficie	Adresse
Section HI n°1020 partie	- une portion de terrain de 8000 m ² environ	1 bis chemin Sédael (97410)

- **Caractères de la convention** : administratif, temporaire, précaire et révocable

- **Durée** : Trois (3) ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition

- **Dénonciation** : à tout moment avec un préavis d'un (1) mois par l'une ou l'autre des parties

- **Sécurité** : à charge pour l'Association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements recevant du public.

- **Environnement** : L'Association « Sud 4x4 Adventure », respectera les procédures réglementaires administratives et environnementales liées à l'utilisation du site.

- **Destination des lieux** : Mise en œuvre des activités de l'Association conformément à son objet statutaire.

• **DE FIXER** la redevance à titre gratuit.

La valorisation comptable du bien mis à disposition étant considérée comme une subvention en nature de 4 441 €/an devra être comptabilisée et enregistrée dans les comptes annuels de l'association

Les autres clauses sont relatées dans la convention ci-annexée.

• **DE L'AUTORISER** à **SIGNER** tous documents liés à cette affaire notamment la convention de mise à disposition y afférente.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1764-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024